



**RECU EN PREFECTURE**

Le 13 octobre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210930-D00656810-DE

## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 30 septembre 2021**

**Le Conseil Municipal, convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni à la salle  
du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n° 9 incluse et à compter de la question n° 31), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 2), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 2), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 9)

**Secrétaire :**

M. Christophe LIME

**Étaient absents :**

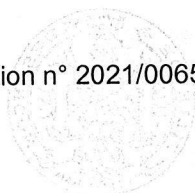
Mme Marie ETEVENARD

**Procurations de vote :**

Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10 et jusqu'à la question n° 30 incluse), Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 8 incluse)

**OBJET :** 42. Subvention d'équipement à l'Association Radio Sud Besançon

Délibération n° 2021/006568



## Subvention d'équipement à l'Association Radio Sud Besançon

**Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire**

	Date	Avis
Commission n° 1	16/09/2021	Favorable unanime

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet d'attribuer une subvention d'équipement à Radio Sud pour un projet de modernisation de son équipement radiophonique et l'acquisition d'un studio mobile. Ce projet d'un coût total de 37 114,90 € TTC sera financé par l'Etat (7 133,48 €) et le Ministère de la Culture (18 557,45 €). Radio Sud demande à la Ville de Besançon un soutien financier à hauteur de 4 000 €. De son côté, Radio Sud se chargera d'auto-financer les 7 423,97 € restants.

Née à la cité l'Escale en 1983, Radio Sud située au 43 rue d'Arènes est une radio de proximité très prisée des Bisontin(e)s. Partenaire de longue date de la Ville de Besançon, Radio Sud a toujours répondu favorablement aux projets proposées par la Ville. Pour continuer à exercer dans les meilleures conditions et répondre aux évolutions technologiques inhérentes aux radios numériques d'aujourd'hui, Radio Sud a plus que jamais besoin de se moderniser.

Pour l'heure, sa station dispose de matériels vétustes et obsolètes à l'instar de sa table de mixage par exemple qui vient de fêter ses 30 ans en 2021.

Afin d'être au même niveau que les autres radios locales bisontines, Radio Sud souhaite donc acquérir du nouveau matériel de studio (une table de mixage, une console numérique...) et disposer d'un studio mobile pour organiser des événements radiophoniques au plus près des associations, dans les établissements scolaires, médico-sociaux ou aux pieds des immeubles. Ses actions portent notamment sur des projets « politique de la ville » et autour de thèmes sur la citoyenneté comme l'homophobie, la transphobie et des projets avec Miroir de femmes par exemple. Radio Sud souhaite ainsi mettre en œuvre le bien vivre ensemble.

Le coût total de l'opération est de 37 114,90 € TTC (35 186,50 € pour les équipements studio de diffusion et 1 928,40 € pour les équipements du studio mobile) ; la répartition du financement entre les financeurs est la suivante :

Co-financeur	Montant de la participation TTC	Taux de participation par rapport au coût de l'opération
État – FNADT	7 133,48 €	19,22 %
FSER (Ministère de la culture)	18 557,45 €	50 %
Ville de Besançon	4 000 €	10,78 %
Autofinancement	7 423,97 €	20 %
Total	37 114,90 €	100 %

En cas d'accord, la dépense sera prise en charge sur la ligne de crédit 204.023.20421.00509.00300.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal attribue cette subvention d'équipement à Radio Sud.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55  
Contre : 0  
Abstention\* : 0  
Conseillers intéressés : 0

Pour extrait conforme  
La Maire,

Anne VIGNOT



\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.